

# RÈGLEMENT BREVET BRM 300KM Tour de France en Mayenne du 14/06/2025 Départ 6h00.

## Devoir des participants :

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières.

La responsabilité du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

## Identification des participants :

Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

## Accueil des mineurs :

La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, par le club d'origine du participant mineur et d'une autorisation parentale ou tuteur légal.

## Port du casque :

Obligatoire pour tous les mineurs, le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme.

Circulation de nuit ou de jour par visibilité insuffisante ( pluie, brouillard, neige ....etc ) : Les bicyclettes doivent être équipées conformément aux dispositions du Code de la route. Pour circuler hors agglomération chaque participant à l'obligation de porter un gilet de haute visibilité conforme aux réglementations en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 19/09/2008

Le fait de participer à ce brevet 300KM à Mayenne le 14/06/2025 implique l'acceptation absolue de ce règlement (affiché sur le lieu d'engagement) et l'obligation de remplir intégralement et lisiblement le bulletin ci contre.

ADULTE		MINEUR	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Date de naissance		Date de naissance	
Tel portable		Tel portable	
Personne à prévenir en cas d'accident :			
Adresse Mail :			
Nom de votre Club		Nom de votre club	
N° ACP de votre club		N° ACP Club	
Votre engagement : FFCT 10 € autres		Nom encadrement	
15 €		Autorisation Parental	
Votre total à régler			

**Le fait de participer à cette randonnée vous oblige à respecter les gestes et protocole en vigueur pour lutter contre la propagation de la COVID 19.**

Paiement intégral par chèque uniquement (à l'ordre du Cyclo Club Mayennais)  
à faire parvenir à :

**Mouézy François 8 rue jacques Brel 53100 Mayenne.**

**S'il vous plaît, attachez-vous à remplir totalement et clairement votre inscription. Avant le 11/06/2025 dernier délai.**

(Engagement et médaille ne seront pas remboursés en cas de non participation)

**DEPART à 6 H Sas de la salle polyvalente Rue Volney 53100 Mayenne**

**J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité**

Réservé au  
CCM

Heure de retour :	
Temps passé :	
PAIEMENT :	

Fait à

Le

**SIGNATURE obligatoire du participant**